

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 26 octobre 2004

Le projet de loi sur les brevets manque de souplesse

Dans sa prise de position, l'Académie suisse des sciences naturelles soutient le projet de révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention, qui donne des conditions cadres plus précises à la biotechnologie. Elle exprime des réserves au sujet de l'article 2, qui dresse une liste de restrictions exclusivement pour la biotechnologie sans tenir compte de l'état actuel du savoir. L'Académie propose de découpler cet inventaire de la loi et de n'indiquer dans celle-ci que l'organe responsable de le tenir à jour.

L'Académie suisse des sciences naturelles a élaboré sa prise de position au sujet du projet de révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention (loi sur les brevets) en s'appuyant sur une large consultation de ses organisations membres concernées. Pour l'essentiel, l'Académie approuve que les inventions dans le domaine de la biotechnologie soient soumises à une réglementation plus précise. Le projet de loi protège de telles inventions sans limiter la liberté de la recherche de façon décisive. L'Académie salue notamment la modification apportée à l'article 9 dans le sens d'une interprétation plus large du privilège de la recherche, qui constitue une condition cadre importante pour la place scientifique suisse.

L'Académie adresse des critiques à la liste qui, à l'article 2, énumère des procédés et matières dont l'utilisation est condamnable du point de vue de l'éthique et qui de ce fait ne doivent pas pouvoir être brevetés. Cette liste se rapporte exclusivement à des brevets en génie génétique et biotechnologie et ne prend pas en compte le développement rapide de ce domaine. L'Académie propose de découpler de la loi une liste plus complète, incluant aussi des procédés relatifs à d'autres domaines technologiques, et de la transférer dans une ordonnance. Le Conseil fédéral ne désignerait dans la loi que l'organe spécialisé chargé de contrôler cette liste et de la tenir à jour. Cela conférerait aussi à la loi la souplesse nécessaire pour répondre à des changements de l'évaluation éthique de procédés biotechnologiques par la société.

Pour aborder les questions touchant à la recherche génétique, l'Académie suisse des sciences naturelles entretient un réseau interdisciplinaire de scientifiques, dirigé par le professeur Sandro Rusconi. Ce forum a présidé à l'élaboration de la prise de position et est à ce titre l'interlocuteur autorisé pour les questions y relatives.

Contact: Dr Stefan Nussbaum, secrétaire exécutif du Forum Recherche génétique, tél. 031 310 40 25, nussbaum@scnat.ch, Secrétariat général de l'Académie suisse des sciences naturelles.